



ensemble végétalisons nos quartiers

du 20 au 24
mars 2019

MICRO-FLEURISSEMENTS
DANS LES QUARTIERS

1 000 ARBRES PLANTÉS
CHAQUE PRINTEMPS

REMISE DES 500 PREMIERS
PERMIS DE VÉGÉTALISER



SOMMAIRE

Le mot de Philippe Saurel	3
1 – Ensemble, végétalisons nos quartiers	4
La seconde édition de l’opération 1000 arbres	5
Focus sur trois poumons verts de Montpellier	7
Remise des 500 premiers permis de végétaliser	9
2 – Montpellier, ville végétale	11
Etat des lieux des espaces verts à Montpellier	11
L’éco paturage, une solution écologique pour l’entretien des espaces verts....	12
Un parc associé à chaque nouveau quartier.....	13
Des serres municipales pour faire vivre les plantes qui ornent la ville.....	13
La préservation de la biodiversité au cœur des projets.....	13

LE MOT DE PHILIPPE SAUREL



« Montpellier Cité Jardins » est un plan de végétalisation de la ville qui permet à Montpellier de continuer sa transformation en grande ville végétale, à la mesure des enjeux environnementaux de notre siècle. La nature en ville a de nombreuses vertus : elle rafraîchit, elle aère, elle embellit nos quartiers. Montpellier a été la première ville en France à répondre à l'appel de l'association 1 million d'arbres, en plantant 1000 arbres adaptés au climat méditerranéen et fruitiers. Nous renouvelons cette année l'opération avec 1000 nouvelles plantations d'arbres avec les habitants, comme je l'avais promis.

« Montpellier Cité Jardins » permet à chacun de verdir nos quartiers par de multiples actions, dans les parcs mais aussi juste en bas de chez soi, grâce aux 500 premiers permis de végétaliser que nous attribuons ce printemps. C'est tout un écosystème que l'on protège avec ces réservoirs de biodiversité. C'est ainsi par un engagement collectif que nous ferons de Montpellier une ville plus accueillante, plus belle, plus respirable. Ensemble, végétalisons nos quartiers ! »



Maire de Montpellier
Président de Montpellier Méditerranée Métropole

1 – « ENSEMBLE, VÉGÉTALISONS NOS QUARTIERS », LA PHASE 2 DE « MONTPELLIER CITÉ JARDINS »

A partir du 20 mars, la Ville de Montpellier célèbre une nouvelle étape en faveur de la végétalisation et de la transition écologique avec deux opérations d'envergure de « Montpellier Cité Jardins ». « Ensemble, végétalisons nos quartiers », d'abord, c'est l'appel à plantation de 1000 arbres dans les quartiers de la ville. Vient ensuite la poursuite des opérations de micro-fleurissement avec notamment la remise des premiers permis de végétaliser.

Améliorer le cadre de vie, créer du lien social ou encore réduire les émissions de CO2 pour lutter contre le réchauffement climatique, voici les objectifs poursuivis par le plan de végétalisation. Pensé à échelle multiple, de l'individu à la ville, en passant par le quartier, le plan « Montpellier, Cité Jardins » repose sur 5 axes :

- **La plantation de 1000 arbres par an** au printemps avec les habitants, en respectant des essences fruitières et méditerranéennes,
- **Le lancement des permis de végétaliser** pour permettre aux habitants qui le souhaitent de bénéficier d'un bac, d'un micro-fleurissement ou de verdir des pieds d'arbres,
- **La création d'un nouveau parc pour chaque nouveau projet d'aménagement,**
- **Le développement des jardins partagés et des jardins familiaux,** et plus largement l'animation des espaces verts pour créer du lien entre toutes les générations,
- **La préservation des espaces verts existants,** leur entretien sans produits phytosanitaires et leur extension le long d'axes de mobilité douce afin de créer des trames vertes.

MONTPELLIER, PREMIÈRE VILLE DE FRANCE A RÉPONDRE A L'APPEL DE L'ASSOCIATION 1 MILLION D'ARBRES

L'association 1 million d'arbres a été créée en 2017 par Jean-Paul Wabotai. Elle a pour but de planter 1 million d'arbres en France d'ici 2020.

Philippe Saurel a répondu à l'appel de l'association invitant les communes de France à planter 30 arbres chacune pour atteindre ensemble le chiffre de 1 million. Montpellier est la première ville à avoir répondu présente et va au-delà avec la plantation de 1000 arbres, chaque année, au printemps.



Plantation participative au parc Montcalm en mars 2018. Photo Ville de Montpellier/Cécile Marson

LA SECONDE ÉDITION DE L'OPERATION #1000ARBRES SE TIENT DU 20 AU 24 MARS

Après le succès populaire de 2018, l'opération #1000arbres est renouvelée cette année pour une seconde édition. Montpellier a d'ailleurs adopté une charte de l'arbre, qui prend en compte le patrimoine arboré dans le développement urbain. Ainsi, les plantations participatives vont se poursuivre chaque année, au printemps, avec 20 essences d'arbres et d'arbustes à fleurs adaptées aux conditions locales : érable, arbousier, frêne, aubépine, laurier, olivier, filaire, pistachier, amandier, chêne, sureau noir, sorbier domestique...

AVEC LA POLITIQUE ZÉRO PHYTO, MONTPELLIER N'UTILISE PLUS DE PRODUITS PHYTOSANITAIRE POUR L'ENTRETIEN DES ESPACES VERTS

Pionnière dans la préservation de la biodiversité, la Ville de Montpellier s'est engagée depuis 2006 dans une démarche "Zéro Phyto" pour l'entretien de ses espaces verts et naturels.

Cet engagement zéro phyto s'étend aux communes de la Métropole.

Cette décision s'inscrit dans une démarche globale de protection de l'environnement mais aussi pour la santé des citoyens et de tous les organismes vivants.

LE PROGRAMME DU 20 AU 24 MARS

Mercredi 20 mars

- 12h, nouveau parc René-Dumont, quartier nouveau Saint-Roch. Plantation du dernier arbre des 245 déjà plantés dans ce parc de 1,5 ha.

Jeudi 21 mars

- **14h, Agriparc du Mas Nouguier, quartier Croix d'argent. Plantation de 300 arbres avec les enfants des écoles Beethoven et Olympe de Gouges.**
- 18h, Gazette Café. Conférence de l'association 1 million d'arbres en présence d'Henry de Verbizier, adjoint au maire délégué aux espaces verts sur le thème « La place des arbres dans les villes ».

Vendredi 22 mars

- 14h, Agriparc du Mas Nouguier, quartier Croix d'argent. Plantation de 100 arbres avec les enfants de l'école Germaine Richier

Samedi 23 mars

- 9h30, place Salengro, quartier Figuerolles. Inauguration et plantation de 70 micro-fleurissements.
- De 10h15, Rue Louis Figuié / Place Carnot, quartier Sud-gare. Inauguration et plantation de 98 micro-fleurissements.
- De 11h, Rue Saint Louis / Bd des Arceaux, quartier des Arceaux. Inauguration et plantation de 85 micro-fleurissements.
- 11h45, parc Montcalm, quartier Croix d'Argent. Plantation d'un arbre symbolique pour lancer la plantation des 200 arbres à venir sur le parc.
- **De 12h30 à 14h30, parc de l'Hôtel de Ville, quartier Prés d'arènes. Plantations participatives de 63 arbres.**
- De 15 à 17h, parc de la Grande Lironde, quartier Port Marianne. Plantations participatives de 150 arbres.
- **17h, Hôtel de Ville. Remise des 500 premiers permis de végétaliser.**

Dimanche 24 mars

- De 10h à 18h, jardin des plantes de Montpellier, quartier centre. Primavera Fête des plantes et du printemps.

FOCUS SUR TROIS POUMONS VERTS DE MONTPELLIER

LE PARC RENÉ DUMONT VÉGÉTALISE LE QUARTIER SAINT-ROCH

Le parc René Dumont viendra embellir le nouveau quartier Saint-Roch avec une surface de 1,5 hectare d'espace vert en lieu et place de l'ancien parking. Une première tranche de plantation de 245 arbres s'achève actuellement.

Il y aura, à terme, 441 arbres dans ce parc ainsi qu'un bassin de rétention d'eau de pluie qui offrira un joli point d'eau en période humide et un passage en pierres en période sèche.

Les arbres plantés sont des pins parasols, des pins d'Alep, des chênes pubescents, des chênes chevelus, des gymnocladier dioïque, des arbusiers et des chênes à feuilles de myrsine. L'arbre planté par Philippe Saurel le 20 mars est un Gingko Biloba.



Le parc René Dumont sera équipé d'un bassin de rétention d'eau de pluie.

LE PARC MONTCALM, 700 ARBRES PRÉSERVÉS EN DEVIANT LA LIGNE 5 ET UN PARC ÉTENDU A 21 HECTARES

1.4 ha de plus vont être ouverts au public au sein du Parc Montcalm dès cet été. Au total, ce sont 5 hectares supplémentaires pour une superficie totale de 21 ha. De par son histoire, le parc dispose d'une identité paysagère forte, caractérisée principalement par des alignements de platanes en périphérie, de cèdres en son cœur, puis d'ensembles de pins, d'érables et de mûriers.

Le projet paysager du parc se base sur la conservation des arbres existants et la plantation de nouveaux sujets. Elle reprend le principe de composition « à la française » en formant des « chambres ». Ces jardins rectangulaires sont entourés de rangées d'arbres, comme la chambre du jardin des Tuileries.

200 arbres seront plantés lors de la première tranche de plantation ce printemps, avec des pins, des amandiers, des ormes, des chênes et des érables, avant une seconde tranche, à l'automne.

LE MAS NOUGUIER : UN AGRIPARC DANS LA VILLE

Dans le cadre de la poursuite de l'aménagement du parc et dans sa conversion en agroécologie, les enfants des écoles Germaine Richier, Beethoven et Olympe de Gouges vont planter deux haies fruitières de 335 arbres ainsi qu'une première centaine d'arbres à l'entrée du parc (amandier, arbousier, chêne, érable, frêne, figuier). La suite des plantations se déroulera en avril jusqu'à atteindre 835 arbres plantés sur le site cette année.

La ferme agroécologique communale dispose de 10 ha de vignoble dont 5 ha classé en Grès de Montpellier depuis 2014 (potentiel de 30 000 bouteilles/an), d'1 ha d'oliviers, de 4 000m² de plantes aromatiques, et de 6 000m² de jardin partagé géré par un collectif issu des habitants des Grisettes.

Ancien domaine viticole du Grand Puy (Folie montpelliéraine du XVII^e siècle), seuls les bâtiments du domaine ont été vendus à l'association des Compagnons de Maguelone afin de réaliser un restaurant et un lieu d'accueil de séminaires dans le cadre de leur activité sociale et solidaire d'accompagnement d'adultes handicapés (ouverture programmée à la rentrée 2019). Dès septembre 2019, la Ville va mettre à disposition des Compagnons de Maguelone, dans le cadre d'une convention, un espace de maraîchage d'1 ha pour fournir le restaurant en produits issus de l'agroécologie (accompagnement par la Ville et l'association Terre et Humanisme).

LES 500 PREMIERS PERMIS DE VÉGÉTALISER DISTRIBUÉS LE 23 MARS

Le permis de végétaliser est un dispositif ayant pour but de laisser plus de place à la nature en ville en invitant les citoyens à investir l'espace public pour y planter des végétaux. Il permet à chacun d'embellir et d'entretenir son espace de vie proche, en faisant des propositions de plantations sur les lieux de leur choix, tout en respectant le bon usage de la rue. En octobre dernier, le dépôt des candidatures a été ouvert par la Ville de Montpellier et une centaine de propositions devaient être retenues. Sur les 750 demandes reçues au total, ce sont 500 permis de végétaliser qui seront finalement remis le 23 mars à 17h, à l'Hôtel de Ville, contre les 100 prévus initialement, afin de répondre à l'engouement des habitants pour ce projet. 250 sont actuellement encore à l'étude et de nouvelles demandes arrivent chaque jour. De nouveaux permis seront attribués dans les mois à venir.

TROIS TYPES DE PERMIS DE VÉGÉTALISER

Le micro-fleurissement

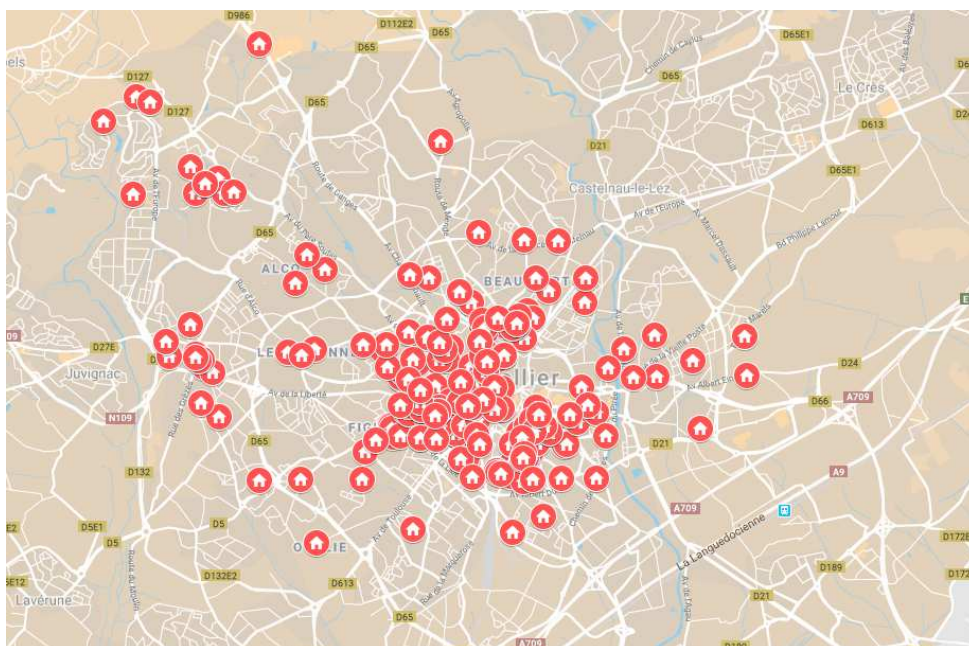
Cette pratique consiste à effectuer des percées du trottoir le long des murs, afin de planter différents types de végétaux, comme par exemple du jasmin étoilé, du solanum, du chèvrefeuille, de la passiflore ou encore des rosiers de banks. Elle a déjà été mise en œuvre dans différents quartiers de la ville, notamment le centre-ville.

Les bacs de plantation

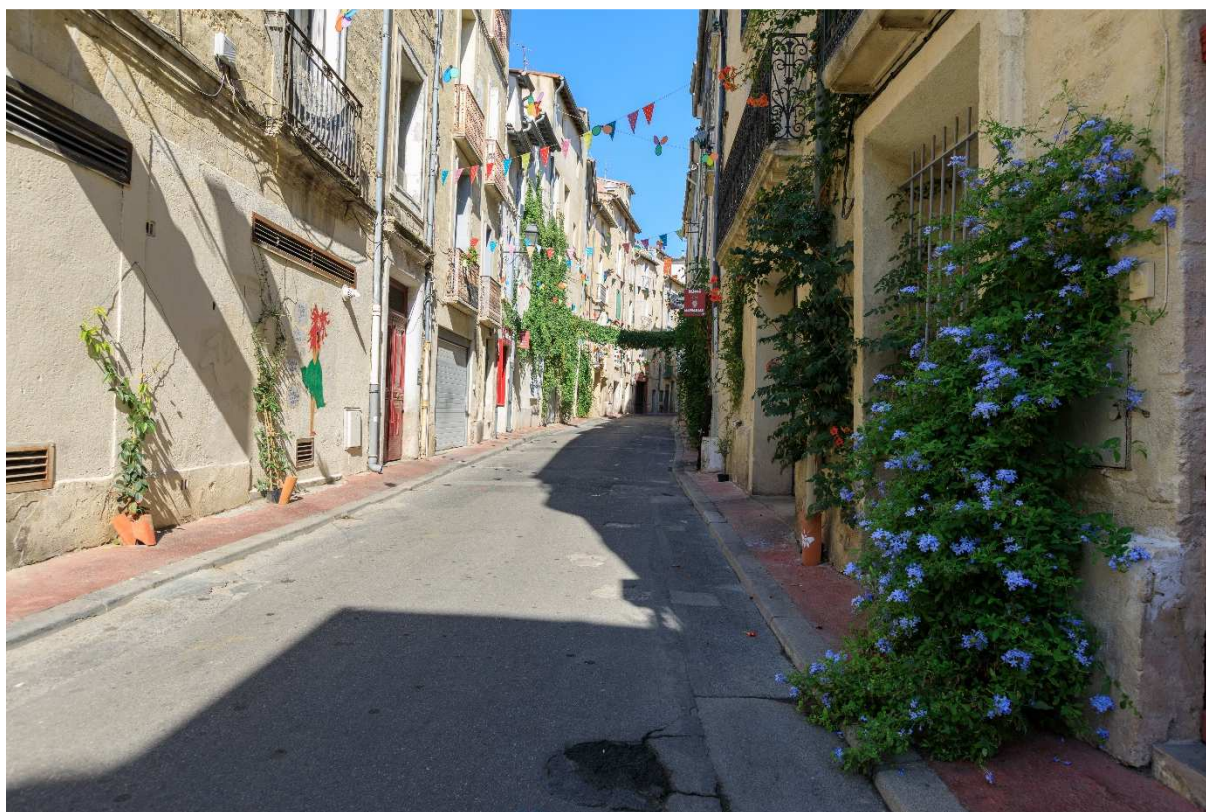
Des bacs en bois remplis de terreau seront également proposés. Ils devront être disposés de manière à ne pas gêner le passage, en particulier des personnes à mobilité réduite.

Les pieds d'arbres

Cette dernière possibilité consiste à entourer les pieds de troncs d'arbres de planches de bois, afin de planter d'autres végétaux, de type méditerranéen.



Carte des différents lieux où vont être plantés des micro-fleurissements.



Exemple de micro-fleurissements, rue Roucher. Photo Ville de Montpellier

La Ville s'engage à fournir les bacs, à effectuer les percées le long des murs et à aménager les pieds d'arbre. Elle fournit également les plantes pour tous les micro-fleurissements. Un accompagnement de l'habitant pour le choix des végétaux et leur entretien sera également proposé. Mais ce sont les habitants titulaires du permis de végétaliser qui sont responsables de l'entretien de leur plantation (arrosage, taille, propreté). Un guide de conseils est à leur disposition sur le site de la Ville.

DU BOIS LOCAL POUR LA FABRICATION DES BACS DE PLANTATION

Première action du contrat de réciprocité entre Montpellier Méditerranée Métropole et la communauté de commune des Monts de Lacaune, les bacs de plantation fournis par la Ville de Montpellier seront fabriqués par l'ESAT (Etablissement et service d'aide par le travail) de la Salvetat-sur-Agout. Le bois utilisé provient des forêts du parc naturel du Haut-Languedoc et est transformé dans des scieries autour de La Salvetat, dans une logique de circuit court. Il sera certifié PEFC par l'ONF, qui garantit la durabilité de la gestion de la forêt. De même, l'ESAT et la scierie qui fournit le bois s'engagent dans une démarche de certification « bois des territoires du Massif Central et du Languedoc » de manière à en garantir la traçabilité.

2 – MONTPELLIER, VILLE VÉGÉTALE

Avec 957 hectares d'espaces verts (dont les espaces protégés ouverts ou non au public) comprenant 453 hectares gérés par la municipalité et 80 pour le parc de Lunaret, Montpellier est une ville végétale où la protection du patrimoine naturel est un objectif important.

Déjà au 19^{ème} siècle, Montpellier est réputée « capitale » de la nature et de la botanique, discipline alors enseignée à la faculté de médecine tout aussi reconnue. En outre, la Ville possède le plus ancien jardin botanique et le 2^{ème} herbier de France. Cet ADN, Montpellier n'a cessé de le faire perdurer avec une croissance qui s'est déroulée au cours des dernières décennies intégrant le souci de préserver les grands espaces de nature et leur richesse biologique. L'ensemble du patrimoine municipal est orienté et conçu selon le concept de gestion écologique des espaces verts s'inscrivant en cela dans une politique globale de développement durable de la ville.

91 700

Arbres de différentes essences composent le paysage de Montpellier, dont 25 000 arbres d'alignements

ÉTAT DES LIEUX DES ESPACES VERTS A MONTPELLIER

Les Montpelliérains disposent dans leur ville de 898 hectares d'espaces verts et naturels ouverts au public. En tout, ce sont 181 parcs et squares ainsi que 30 jardins partagés qui maillent le territoire.

Si, dans les 50 plus grandes villes de France, la superficie moyenne d'espaces verts par habitants est de 31m², on compte à Montpellier 31,8m²/habitants.

@PresseMTP
#MontpellierCitéJardins



MONTPELLIER, CITÉ JARDINS

MONTPELLIER VILLE VERTE

957  HECTARES D'ESPACES VERTS ET NATURELS

91 700  ARBRES

181  PARCS, JARDINS ET SQUARES

30  JARDINS PARTAGES

11  PARCS LABELLISES ECOJARDIN

L'ÉCO PÂTURAGE, UNE SOLUTION ÉCOLOGIQUE POUR L'ENTRETIEN DES ESPACES VERTS MISE EN PLACE DEPUIS 3 ANS

Dans le cadre de la mise en place de solutions d'entretien des espaces verts à la fois plus économiques et écologiques, la Ville de Montpellier a choisi la solution de l'éco pâturage urbain, en partenariat avec ÉcoZoone. Testée en 2016 au parc Malbosc et poursuivie en 2017 à la fois sur le parc Malbosc et sur l'Agriparc du Mas Nouguier, cette opération se poursuit dans les parcs Malbosc et de la Grande Lironde où se trouvent respectivement 120 et 50 bêtes.

L'éco pâturage, en quoi cela consiste ?

L'éco pâturage utilise les animaux pour réaliser des travaux de débroussaillage et de fauchage. Le dispositif propose ainsi d'installer pendant 4 mois, un troupeau composé essentiellement de moutons gardés 24h/ 24 par des bergers professionnels qui se déplacent sur l'ensemble du site. D'autres animaux herbivores tels que des chèvres, des ânes, des poneys voire même des lamas ou alpagas pourront être introduits sur le site, aux côtés des moutons afin, par exemple, de créer des animations pédagogiques, comme ce sera le cas en avril.

UN PARC PUBLIC ASSOCIÉ A CHAQUE PROJET D'URBANISATION

Devenue 7^{ème} ville de France au regard de la démographie, Montpellier poursuit sa croissance. En accord avec le principe évoqué dans « Montpellier Territoires, une métropole productive », schéma qui guide le développement de la Métropole pour les années à venir, la Ville de Montpellier s'attache à préserver 2/3 d'espaces naturels pour 1/3 d'urbanisation. C'est pourquoi dans chaque projet d'aménagement, est systématiquement associé un grand parc public : le parc René-Dumont d'1,5 hectare vient donc embellir le quartier Nouveau Saint-Roch, un espace vert de 30 hectares est également prévu au sein du futur quartier Cambacérès. Parmi les espaces existants, les 21 hectares du parc Montcalm sont préservés et 2 100 arbres y ont été plantés. Il a vocation à devenir le « central park » de Montpellier. Enfin, ce ne sont pas moins de 900 arbres qui sont plantés dans l'ensemble des espaces verts chaque année.

DES SERRES MUNICIPALES POUR FAIRE VIVRE LES PLANTES QUI ORNENT LA VILLE

A Montpellier, le centre de production horticole Richer de Belleville, appelé plus communément serre municipale, se trouve sur le site de Grammont. Dans ses 6 700m² de serres sont produites toutes les fleurs qui ornent la ville.

Chaque année, ce sont 120 000 plantes annuelles, comme les bégonias, et bi-annuelles comme les pensées ainsi que 120 000 plantes vivaces telle la lavande qui sont produites afin d'être plantées sur les massifs fleuris de Montpellier.

Les arbres et arbustes sont, eux, achetés auprès de pépiniéristes.

LA PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ AU CŒUR DES PROJETS

En privilégiant les essences d'arbres à fleur et en bannissant les produits phytosanitaires, la Ville de Montpellier souhaite favoriser la préservation d'insectes pollinisateurs. Mais c'est tout l'écosystème que l'on cherche à préserver avec l'implantation de nichoirs à mésanges dans la Pinède de Grammont, sur les Berges de Mosson, à Fontcolombe, au Mas Nouguier, au Parc de Lunaret et au Parc Montmaur. En 2016, un nichoir à Faucon crécerelle a été posé sur la façade de l'hôtel de Ville en collaboration avec la LPO.

Cette année, la Ville va poser 30 refuges pour les pipistrelles et 20 nichoirs à oiseaux (5 modèles différents pour rougegorge, rouge queue à front blanc, bergeronnette grise, huppe fasciée et moineaux).

CONTACT PRESSE

Garlonn Gaud
Attachée de presse
Direction des relations presse
Montpellier Méditerranée Métropole et Ville de Montpellier
Tél. 04 67 13 49 44 / 06 88 07 72 42
g.gaud@montpellier3m.fr



newsroom.montpellier3m.fr

